Carrières
bouge pour vous !

# PLAN D'ACTIONS MUNICIPAL PLURIANNUEL 2012-2015 POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

# Le respect des femmes doit être une question de société !

Mesdames, Messieurs,

En dépit de lois progressistes, nous sommes dans une société violente particulièrement à l'égard des femmes. Discrimination à l'embauche, au salaire, violences sexuelles en temps de guerre et de paix, violences conjugales trop souvent mortelles, violence des images...

La répétition des images violentes et des violences quotidiennes se conjuguent et s'alimentent mutuellement dans une spirale que nous devons rompre à tout prix. Il est urgent de changer la société afin de construire un nouveau monde solidaire, établi sur un partenariat femmes-hommes où les unes et les uns ne soient pas en position d'infériorité ou de supériorité, mais égaux dans l'accès aux droits et dans la vie de tous les jours.

Depuis mai 2008 et la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Municipalité de Carrières-sous-Poissy s'engage aux côtés des femmes et participe activement à la reconnaissance de leurs droits, à la lutte contre les discriminations et les violences à leur encontre ainsi que pour l'égalité avec les hommes.

Afin de répondre aux attentes de cette Charte, la Municipalité présente un Plan d'actions municipal pluriannuel 2012-2015 pour l'égalité femmes-hommes.

Ce Plan consiste à la mise en place de mesures concrètes dans des domaines aussi larges que la politique de la ville, la lutte contre les préjugés sexistes, l'accompagnement des femmes victimes de violences ou encore la réduction des inégalités au travail. La Ville organisera également tous les deux ans des Assises de l'Egalité Femmes-Hommes et valorisera ainsi le concept d'égalité des sexes en pointant les principales sources de problèmes (travail, salaires, éducation des enfants, partage des tâches ménagères...).

L'équipe municipale en est persuadée : la remise en cause des stéréotypes et des préjugés passe par la mobilisation des acteurs de tous les domaines où peuvent apparaître des discriminations. Ainsi, ce Plan d'actions municipal pluriannuel doit contribuer à changer les comportements vis-à-vis des femmes et entraîner la baisse des discriminations à leur encontre. En tant qu'employeur, la Ville est directement concernée par la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité vis-à-vis des agents communaux. Elle se doit d'impulser et d'encourager le changement des pratiques et des mentalités.

De nombreuses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ont d'ores et déjà été mises en place à Carrières-sous-Poissy ces dernières années et traduisent le volontarisme de la Municipalité. Aujourd'hui, cette dernière souhaite s'investir encore plus et développer d'autres axes de « combat ». Au travers d'un Plan municipal, ces actions auront plus de lisibilité et leurs résultats plus de transparence.

Ce Plan sera un support permettant de dynamiser la mobilisation de partenaires et la recherche de financements.

**Ce document présente ce Plan municipal pluriannuel pour l'égalité femmes-hommes avec :**

1. Le bilan des actions 2008-2012.

2. Le Plan municipal pluriannuel égalité femmes-hommes 2012-2015.

   **Axe 1 :** Mobiliser le rôle politique de la Municipalité.
   **Axe 2 :** Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.
   **Axe 3 :** Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.
   **Axe 4 :** Promouvoir la santé au féminin.
   **Axe 5 :** Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.
   **Axe 6 :** Réduire les inégalités au travail.

3. La mise en œuvre du Plan pluriannuel égalité femmes-hommes 2012-2015.

**Eddie AÏT**
Maire
Conseiller régional d'Île-de-France
Vice-président de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine

# Bilan des actions 2008-2012 pour l'egalite femmes-hommes

**Depuis 2008, la Municipalité s'engage aux côtés des femmes et participe activement à la reconnaissance de leurs droits, à la lutte contre les discriminations et les violences à leur encontre ainsi que pour l'égalité avec les hommes.**

Pour suivre cet enjeu, le Conseil municipal compte parmi ses élus une **Adjointe au Maire en charge des Droits des Femmes,** en plus des affaires sociales et de la santé, Mme Mahi Mazouzi, ainsi qu'un Conseiller municipal délégué à la Citoyenneté, à la laïcité et à la Lutte contre les discriminations, M. Nala et une Conseillère municipale déléguée aux Solidarités et à la lutte contre les précarités, Mme Mignon.

En mai 2009, la Municipalité a signé **la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** initiée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 2006. C'est en effet à l'échelle locale que nous pouvons le plus sensibiliser les gens à ces questions. La proximité aide à la compréhension. L'enjeu est de taille car la question des droits des femmes, qui fait pourtant partie intégrante des valeurs républicaines, est un combat quotidien. Cette charte suit les principes fondamentaux suivants :

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental,
- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte,
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique,
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes,
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes,
- Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Depuis mars 2009, la Ville de Carrières est adhérente de l'association **« Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes ».** A l'époque, Carrières était la deuxième commune adhérente à l'ECVF. Créée en 2003, l'association se donne comme objectif d'informer et de soutenir les élu/es souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes. Pour cela, elle :

- Soutient les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes,
- Mène auprès des collectivités territoriales des actions de sensibilisation et d'information,
- Organise toute manifestation utile au débat et à la lutte contre ces violences (journée d'action et de sensibilisation),
- Réalise des outils d'information (affiches, brochures, lettres, infos site Internet...).

**La Ville agit pour aider les femmes victimes de violences conjugales :** parce qu'elles légitiment les autres formes de violences, il nous faut combattre les violences au sein du couple et de la famille.

Carrières-sous-Poissy a ouvert en 2011 un **Point d'Accès au Droit.** En effet, toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son genre, son niveau de vie ou son lieu de résidence, doit pouvoir connaître ses droits, ses obligations et les moyens dont elle dispose pour les faire respecter. Les services proposés au PAD sont pour cela gratuits.

Au sein du PAD, **un juriste généraliste** assure un premier accueil des Carriérois parmi lesquels des femmes cherchant à faire respecter leur droit. Il les écoute et les oriente vers des interlocuteurs spécialisés :

- Au sein même du PAD, le **Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles** propose, dans le cadre de ses permanences juridiques, un accompagnement et un soutien aux victimes d'infractions pénales – dont les violences conjugales – Pour les informer sur leurs droits et les aider à accomplir leurs démarches administratives et judiciaires.
- **L'assistante sociale du commissariat de Poissy** accompagne les femmes victimes de violences dans leur démarche auprès de la Police.

- Les partenaires du **réseau PLUVIC** (réseau Pour la LUtte Contre les VIolences Conjugales) est le premier réseau d'acteurs associatifs et institutionnels spécialisés sur les violences conjugales à se créer à l'échelle d'une commune dans les Yvelines à l'initiative des services sociaux du Conseil Général.

Chaque année, la Municipalité de Carrières fait de la **« Journée Internationale des Femmes »** du 8 mars un temps fort de la Ville. Officialisée par les Nations Unies en 1977, la « Journée Internationale des Femmes » trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. C'est une journée de manifestations à travers le monde et l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité : tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

La Ville a organisé à l'occasion des dernières Journées Internationales des Femmes une série de manifestations :

- Hommage à des figures féminines :
  o 2011 : la Municipalité de Carrières a profité de la « Journée Internationale des Femmes » pour rendre hommage à Cécile Brunschvicg, figure du Front Populaire (animations en direction des plus jeunes, représentations théâtrales dans les collèges de la Ville).
- Animations en direction des plus jeunes :
  o 2012 : les élèves de 4ème et 3ème des collèges Flora Tristan et Claude Monet ont assisté à des représentations théâtrales proposées par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine et jouées la Compagnie des Contraires sur les relations filles-garçons. Différentes scénettes ont été proposées et les élèves ont été invités à réagir en montant eux-mêmes sur scène.
  o 2012 : les enfants de l'Accueil Loisirs Jeunes Yannick Noah ont été acteurs d'animations organisées autour de l'exposition « Nous, les hommes et les femmes » du CRIPS. Elle porte sur les relations hommes-femmes, les discriminations et les violences liées au genre.
- Evénements culturels :
  o Exposition de caricatures créées par Catherine Beaunez.
  o Lecture de poèmes.
  o Mise en valeur d'une artiste féminine dans la programmation culturelle : Naho, Elisabeth Buffet.
  o Au théâtre ce soir : « La maîtresse » de Jules Renard.
- Invitation de la Ville à participer à un Café-rencontre, à Saint-Germain-en-Laye, sur le thème « Hommes - Femmes : l'introuvable égalité ? ». Le Maire y a témoigné de l'engagement de la Municipalité de Carrières.

Carrières-sous-Poissy organise d'autres événements qui peuvent être dédiés aux questions d'égalité femmes-hommes :

- **Quinzaine de lutte contre les discriminations** (2008),
- participation à la **Semaine de la diversité**, après-midi de sensibilisation et de prévention des discriminations dans l'entreprise (2009),
- accueil de **l'exposition « VIH Sida, l'ennemi des droits de la Femme »** à l'occasion de la journée mondiale contre le sida (2010),
- **« Notre Ville en fête »**, La Compagnie de danse hip-hop « Black Blanc Beur » a présenté « Si je t'M », un spectacle chorégraphié original sur la relation homme-femme. Ce dernier rompt avec les pratiques habituelles du hip-hop qui comporte peu de contacts filles/garçons. Cette relation est illustrée sur scène, au-delà des stéréotypes portés par la danse urbaine.

La Ville a rendu **hommage à des grandes figures féminines** qui se sont particulièrement distinguées par leur combat pour une société plus juste, égalitaire et tolérante **en donnant leur nom à des lieux publics :**

- Depuis 2012, la salle polyvalente du Pôle Michel Colucci porte le nom de **« Cécile Brunschvicg »,** fervente féministe décédée peu après la fin de la 2nde Guerre Mondiale, figure du Front Populaire et à l'avant-garde des avancées sociales de l'entre-deux guerres.
- Depuis 2009, le Collège des Grésillons porte le nom de **« Flora Tristan »,** femme de lettres, féministe française du XIX$^{ème}$ siècle. Franco-péruvienne, descendante de Montézuma, Flora Tristan fut une figure majeure du débat social dans les années 1840 et participa aux premiers pas de l'internationalisme. Elle est l'auteur de « Nécessité de faire un bon accueil aux femmes étrangères « (1835), un écrit de sensibilité utopiste dans lequel elle imagine les statuts d'une association destinée à fournir accueil et logement aux femmes seules.
- Depuis 2009, le Centre social et culturel porte le nom de **« Rosa Parks »,** figure féminine emblématique de la lutte pacifique contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis.
- Depuis 2008, l'Espace Municipal du centre ville porte le nom de **« Olympe de Gouges »,** une des figures les plus marquantes de la lutte pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes au XVIIIème siècle. Cette femme de lettres osa rédiger en 1791 la «Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne» qui fait écho à la célèbre «Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen».

La Municipalité est amenée à **prendre position pour défendre la situation de femmes à travers le monde.** Par exemple, à l'occasion de la journée mondiale des femmes, et en solidarité avec les opposantes iraniennes d'Achraf, le « Comité des Maires français en défense d'Achraf » avec « WAFE - International Federation of Women Against Fundamentalism And for Equality » a organisé une conférence. Ce rendez-vous a été l'occasion pour les élues françaises de témoigner et de manifester leur solidarité avec les iraniennes luttant à Achraf et à Liberty. Eddie Aït, Maire et Conseiller régional d'Ile-de-France, a adressé un courrier au « Comité des Maires français en défense d'Achraf » pour faire part du souhait de la Ville de rejoindre le Comité. Il a également indiqué qu'une délégation de la Ville serait présente.

Dans une logique de coopération avec **Khénifra**, Ville jumelée avec Carrières-sous-Poissy, plusieurs axes de travail se dessinent dont la qualification des femmes avec le Centre de qualification de la Femme, association sociale pour le Développement de Tighssaline.

# Plan d'actions municipal pluriannuel 2012-2015 pour l'egalite femmes-hommes

En tant que signataires de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, les élus dont le Maire s'engagent à rédiger un Plan d'actions pour l'égalité et à promouvoir, concrètement, l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes. Ce Plan d'actions municipal pluriannuel pour l'égalité femmes-hommes couvrira la période 2012-2015 et sera suivi politiquement par l'adjointe au Maire Affaires sociales, santé et Droits des femmes.

## Axe 1 : Mobiliser le rôle politique de la Municipalité pour l'égalité femmes-hommes.

- Faire vivre un réseau local de partenaires : la commission Affaires sociales, santé, droits des femmes.
- Organiser et soutenir des manifestations publiques à l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes.
- Organiser des Assises de l'Egalité Femmes-Hommes tous les 2 ans.
- Inscrire la question de l'égalité femmes-hommes dans les projets de coopération décentralisée et les jumelages.

## Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

- Supprimer les mentions « mademoiselle » et « nom de jeune fille » dans les formulaires administratifs de la Ville.
- Faire connaître des personnalités féminines : organisation d'animations ludiques.
- Former les professionnels pour prévenir des pratiques éducatives pouvant tendre vers le sexisme.
- Offrir un livre traitant de l'égalité filles-garçons aux enfants de CM1 et CM2.
- Organiser une rencontre festive et de réflexion pour des jeunes, filles et garçons.
- Mettre à l'honneur une jeune Carriéroise.

## Axe 3 : Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.

- Offrir des solutions d'hébergement et de relogement pour les femmes victimes de violences.
- Favoriser un parcours coordonné pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.
- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'information contre les violences faites aux femmes.
- Proposer des permanences juridiques, sociales et solidaires.

## Axe 4 : Promouvoir la santé au féminin.

- Promouvoir le dépistage et favoriser la prise en charge des cancers féminins (sein, utérus).
- Aider à « mieux vivre ce corps qui change ».

## Axe 5 : Favoriser l'accès des femmes au sport, à la culture et aux loisirs.

- Echanger entre parents pour mieux vivre la parentalité
- Agir en faveur de la pratique sportive féminine
- Proposer un temps « entre filles ».

## Axe 6 : Réduire les inégalités au travail entre femmes et hommes.

- Rendre exemplaire le rôle de la Mairie en tant qu'employeur en conduisant un travail sur la conciliation vie privée / vie professionnelle.
- Favoriser l'accès des femmes à des métiers dits masculins.
- Développer l'analyse du bilan social de la Ville en terme de genre.

# *Axe 1 :* Mobiliser le rôle politique de la Municipalité pour l'égalité femmes-hommes.

## Faire vivre un réseau local de partenaires : la commission municipale Affaires sociales, santé, droits des femmes

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Cabinet du Maire.

Partenaires de l'action
- o Services municipaux,
- o Associations locales,
- o Partenaires institutionnels,
- o Citoyen-ne-s Carriérois-e-s.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La Commission municipale est une instance de concertation et de dialogue avec les acteurs et les partenaires locaux et institutionnels. Cette Commission est consultée sur les actions en lien avec l'égalité femmes-hommes dans les champs d'intervention de la Ville.

**• OBJECTIFS**

- o Travailler en concertation sur la politique municipale,
- o Dialoguer avec les acteurs et partenaires locaux.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Une douzaine de personnes : élu-e-s municipaux-ales, responsables de services municipaux, représentant(e)s du milieu associatif et des autres organismes, personnalités de la société civile, participent à cette Commission municipale qui se réunit au moins deux fois par an.

Cette commission aura pour mission de :
- o partager la feuille de route annuelle de la mise en œuvre de ce plan ;
- o évaluer les actions menées pour contribuer a u bilan annuel du plan municipal pour l'égalité femmes-hommes.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de réunions de la Commission municipale,
- o Taux de représentation aux réunions,
- o Nombre de projets mis en place par la Ville en concertation avec les acteurs et partenaires locaux.

# *Axe 1 :* Mobiliser le rôle politique de la Municipalité pour l'égalité femmes-hommes.

## Organiser et soutenir des manifestations publiques à l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Service des affaires culturelles.

Partenaires de l'action
- o Direction de la Politique de la Ville,
- o Direction des Ressources Humaines,
- o Associations locales,
- o Partenaires institutionnels.

Public concerné
- o Les employées communales et les personnalités féminines de la Ville (Responsables d'associations, Syndicalistes...).
- o Les Carriérois et le personnel communal dans son ensemble.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la « Journée Internationale des Femmes » trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

C'est une journée de manifestations à travers le monde et l'occasion de revendiquer l'égalité, de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour faire aboutir leurs revendications, améliorer la situation des femmes, fêter les victoires et les avancées.

La Journée Internationale des Droits des Femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité : tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer. La Ville de Carrières-sous-Poissy s'associe à cette dynamique.

**• OBJECTIFS**
- o Assurer une visibilité de la politique municipale en matière d'égalité hommes-femmes,
- o Créer un temps fort autour de cette journée internationale des femmes,
- o Diffuser l'information auprès des organismes partenaires et des associations,
- o Sensibiliser les employées communales et les employés municipaux sur l'égalité femmes-hommes,
- o Faire un bilan sur la situation des femmes.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Différentes initiatives en lien avec les droits des femmes seront proposées en direction de la population et du personnel communal dans son ensemble. Ainsi, une cérémonie sera organisée à l'Hôtel-de-Ville, en direction du personnel communal féminin et des personnalités féminines de la ville.

La programmation culturelle municipale mettra en valeur cette journée particulière. La Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine est aussi partie prenante dans cette journée et la Ville pourra s'investir à ses côtés pour l'organisation d'actions spécifiques.

Cette programmation autour d'initiatives diverses marquera l'engagement de la Ville sur les valeurs du 8 mars, journée de lutte des femmes.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de participants aux différentes manifestations de l'action,
- o Mobilisation des partenaires,
- o Investissement du public dans l'action.

# *Axe 1 :* Mobiliser le rôle politique de la Municipalité pour l'égalité femmes-hommes.

## Organiser des Assises de l'Egalité Femmes-Hommes tous les 2 ans.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Cabinet du Maire.

Partenaires de l'action
- o Services municipaux,
- o Associations locales,
- o Partenaires institutionnels,
- o Citoyen-ne-s carriérois-e-s.

Public concerné
- o 100 à 120 participants.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Afin de répondre notamment aux engagements pris lors de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2008, la Municipalité de Carrières-sous-Poissy organisera des Assises de l'Egalité Femmes-Hommes tous les deux ans.

Ces Assises auront pour but de travailler sur des propositions concrètes en partenariat avec des associations et des syndicats pour avoir un retour le plus exhaustif et le plus réel possible de ce qui se passe sur le terrain. Différents sujets comme les violences, le regard des autres, la place de la femme au sein de la famille ou dans le monde du travail seront donc abordés.

**• OBJECTIFS**

- o Présentation du Plan municipal pluriannuel pour l'égalité femmes-hommes, plan d'actions que la Ville s'était engagée à élaborer dans le cadre de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- o Valorisation du concept d'égalité des sexes en pointant les principales inégalités concernant le travail, les salaires, le partage des tâches ménagères, l'éducation des enfants, les retraites... et en dénonçant les violences faites aux femmes,
- o Réflexion et échanges sur différentes thématiques (« Femmes et sports », « Femmes et Histoire », « Femmes, formation et emplois »...).

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Les Assises se dérouleront au Pôle Michel Colucci, tous les deux ans à partir de 2013, autour de plusieurs temps forts :
- o Présentation et suivi de la mise en œuvre du Plan municipal pluriannuel pour l'égalité des femmes et des hommes,
- o Intervention d'une (ou de) personnalité(s) en lien avec la thématique choisie,
- o Intermède culturel participant à la réflexion.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de participants,
- o Qualité de(s) intervenant(s) et du spectacle proposé.

# *Axe 1 :* Mobiliser le rôle politique de la Municipalité pour l'égalité femmes-hommes.

## Inscrire la question de l'égalité femmes-hommes dans les projets de coopération décentralisée et de jumelage.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Service des Affaires culturelles.

Partenaires de l'action
- o Services municipaux,
- o Associations impliquées dans ce secteur,
- o Partenaires institutionnels.

Public concernés
- o Citoyen-ne-s Carriérois-e-s et des Villes jumelées ou en coopération avec Carrières-sous-Poissy.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La Ville de Carrières-sous-Poissy reconnaît la valeur du jumelage et de la coopération internationale pour le rapprochement des citoyens et pour la promotion de l'échange des savoirs et de la compréhension mutuelle au-delà des frontières nationales.

La thématique de l'égalité femmes-hommes étant universelle, la Ville l'aborder dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée et de jumelage.

**• OBJECTIFS**
- o Faire avancer la cause de l'égalité femmes-hommes au-delà des frontières.
- o Enrichir la Ville des expériences de ses partenaires étrangers

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Dans une logique de coopération avec Khénifra, plusieurs axes de travail se dessinent dont la qualification des femmes avec le Centre de qualification de la Femme, association sociale pour le Développement de Tighssaline.

La coopération décentralisée et le jumelage sera aussi l'occasion d'échanger des expériences entre collectivités sur le travail pour l'égalité des femmes et des hommes.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de femmes qualifiées.
- o Travail effectif sur l'égalité femmes-hommes dans le travail à l'international de la Ville.

# Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Supprimer les mentions « mademoiselle » et « nom de jeune fille » dans les formulaires administratifs de la Ville.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction Générale des Services.

Partenaires de l'action
- o Service juridique,
- o Services municipaux utilisant des formulaires.

Public concerné
- o Citoyen-ne-s carriérois-e-s.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La réponse ministérielle n°5128 du 3 mars 1983 (cf. JO Sénat du 14 avril 1983, page 572 - femmes : modification d'état civil) affirme que « l'existence des deux termes différents pour désigner les femmes mariées et celles qui ne le sont pas constitue une discrimination à l'égard des femmes puisqu'une telle différenciation n'existe pas pour les hommes. [...] Il me semble important de préciser que ces termes constituent un usage qu'aucun texte ne codifie. »

Lorsque l'on demande à une femme de choisir dans les documents administratifs entre les mentions « madame » ou « mademoiselle », cela peut être considéré comme une intrusion dans sa vie privée puisqu'on lui demande de s'identifier comme mariée ou non mariée.

De même, le discriminant « nom de jeune fille » n'a aucune existence légale. Seul existe le nom reçu à la naissance, dit « nom de naissance », transmis par filiation, et qui est donc celui inscrit dans l'acte de naissance. C'est à ce nom que doivent être établis les documents d'identité, les actes officiels et les pièces administratives.

Une circulaire des services du Premier Ministre publiée le mardi 21 février 2012 acte la suppression de ces mentions « Mademoiselle » et « Nom de jeune fille » dans les documents administratifs.

**• OBJECTIFS**
- o Faire disparaître les termes « mademoiselle » et « nom de jeune fille » des documents administratifs de la mairie au profit du seul « madame », au nom de l'égalité entre les sexes, dans le respect de la nouvelle circulaire.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Une note de la Direction Générale a été envoyée à l'ensemble des services pour demander de supprimer les mentions « mademoiselle » et « nom de naissance / de jeune fille » en expliquant les raisons de cette démarche. Cette suppression sera effective à l'épuisement des stocks des formulaires imprimés.

Les nouveaux documents produits doivent respecter ces nouvelles modalités.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o L'abandon effectif des termes « mademoiselle » et « nom de jeune fille » des documents administratifs.

# Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Faire connaître des personnalités féminines : organisation d'animations ludiques.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des Services à la Population

Partenaires de l'action
- o Direction des Services à la Population,
- o Direction de la Politique de la Ville,
- o Sauvegarde des Yvelines,
- o Education Nationale.

Public concerné
- o Citoyen-ne-s carriérois-e-s, en particulier le public jeune.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Les personnalités féminines de l'Histoire sont mal connues du jeune public. Pourtant, leur intérêt est vif quand une animation adaptée à ce public particulier est proposée pour découvrir ces grandes figures. L'Education nationale, les services éducation et jeunesse ainsi que la réussite éducative ou le service démocratie locale sont autant d'acteurs intéressés pour accompagner les jeunes Carriérois dans ces découvertes.

**• OBJECTIFS**

- o Faire connaître et valoriser, notamment auprès des jeunes, des femmes qui ont réussi à prendre une place prépondérante dans les domaines politique, intellectuel, humanitaire et professionnel.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

L'action consisterait à mettre en place des animations ludiques permettant d'aller à la rencontre des personnalités féminines mises en valeur sur la Ville à travers la nomination de rue, d'espaces municipaux ou d'établissements scolaires.

Les animations pourraient avoir lieu dans différents lieux (collèges, hall de l'Hôtel-de-Ville...) et à différentes occasions (fête de la Ville, Carrières-Plage, lors d'autres actions en rapport avec l'égalité femmes-hommes).

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre d'animations mises en place,
- o Appréciations qu'en fera le public, et en particulier les jeunes.

# Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Former les professionnels pour prévenir des pratiques éducatives pouvant tendre vers le sexisme.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des Services à la Population.

Partenaires de l'action
- o Direction des Ressources Humaines,
- o Direction Politique de la Ville.

Public concerné
- o Agents municipaux travaillant avec les enfants et adolescents.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

« Transmise par l'attitude et les discours des parents, de la famille, de l'école mais aussi par les livres, les jeux, les chansons et les dessins animés, l'éducation permet à l'enfant de se développer, de se construire et d'affirmer une identité et une indépendance. Pourtant, c'est aussi une bataille de tous les jours contre les stéréotypes car les représentations du monde données à l'enfant ne sont pas neutres. (...) Comment promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes si l'on n'agit pas concrètement dès le plus jeune âge ? (...) Le problème n'est pas qu'il y ait des différences entre les enfants mais que cette différence leur soit imposée sur la base de leur sexe. Faut-il s'étonner des inégalités persistantes quand les enfants continuent d'être éduqués ainsi ? Il faut donc choisir avec soi, le regard averti car ces « détails » construisent les catégories de pensée et les habitudes. » Clara Magazine n°128, novembre 2011.

Par le biais d'une formation, il s'agira de sensibiliser les équipes en contact avec les enfants et les jeunes de la ville, sur l'importance de ne pas mettre en œuvre une pédagogie ou une éducation faisant écho à des représentations sexistes ou stéréotypés de notre société, mais qui vise davantage à favoriser le développement de l'enfant selon ses propres goûts et ses envies personnelles, qu'importe son genre.

**• OBJECTIFS**
- o Contribuer à une éducation non sexiste,
- o Lutter contre les stéréotypes.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Mettre en place un créneau de formation sur la prévention de l'éducation sexiste à destination des équipes en contact avec les enfants et les jeunes de la ville. La Municipalité pourra s'appuyer sur des associations spécialistes sur ces questions. Par exemple, la Ligue de l'Enseignement propose des outils pédagogique sur ce thème et a déjà travaillé avec des collectivités (exemple : « Cassons nos clichés » avec la Ville de Paris).

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Prise de conscience des agents,
- o Modification des pratiques entre l'avant et l'après formation.

# Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Offrir un livre traitant de l'égalité filles/garçons aux enfants de CM1 et CM2.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Services des Affaires Scolaires et des Politiques éducatives.

Partenaires de l'action
- o Service des Affaires culturelles et Bibliothèque municipale Octave Mirbeau.
- o Caisse des écoles.
- o Education nationale.
- o Réussite Educative,
- o Direction des marchés publics.

Public concerné
- o Enfants de CM1 et de CM2.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Les livres contribuent à la construction de l'enfant mais ils peuvent aussi véhiculer des stéréotypes sexistes. Certains livres peuvent au contraire développer l'imaginaire des enfants en dehors des représentations ainsi que des rôles sociaux traditionnellement assignés aux filles et aux garçons.

La Ville de Carrières-sous-Poissy, avec la Caisse des Ecoles, offrira un livre dont le contenu prend en compte l'approche non sexiste pour chaque enfant scolarisé en CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires communales.

**• OBJECTIFS**
- o Contribuer à une éducation non sexiste,
- o Lutter contre les stéréotypes.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Cette action sera construite en lien étroit avec l'Education Nationale afin de définir avec précision les modalités de mise en œuvre ainsi que le choix des titres offerts chaque année. La Bibliothèque municipale ainsi que la Réussite Educative seront associées au groupe de travail.

Nous pourrions imaginer qu'à l'occasion de la Journée des Femmes le 8 mars, les enseignants de CM1 et de CM2 soient invités à offrir aux élèves de leur classe un ouvrage traitant de l'égalité filles/garçons et puissent s'ils le souhaitent aborder cet enjeu au sein de leur classe à travers la découverte de ce livre. La Réussite Educative et la Bibliothèque municipale pourrait de leur côté traiter de cette même question dans les différents ateliers qu'ils animent avec des enfants de cette tranche d'âge.

Pour réaliser cette action, un marché public sera passé avec un fournisseur.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Appropriation de la démarche par les enseignants.
- o Lecture du livre par les enfants.

# Axe 2 : Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Organiser une rencontre festive et de réflexion pour des jeunes, filles et garçons.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des Services à la Population

Partenaires de l'action
- o Service des sports,
- o Service des Affaires culturelles,
- o Clubs sportifs,
- o Associations culturelles,
- o Centre social et culturel Esapce Rosa Parks,
- o Espace J,
- o Conseil Local de la Jeunesse,
- o Réussite Educative,
- o Direction de la Politique de la Ville et de la Démocratie Locale,
- o Accueil de Loisirs Jeunes,
- o Bailleurs sociaux,
- o Sauvegarde des Yvelines.

Public concerné
- o Jeunes de Carrières-sous-Poissy, voire d'autres Villes ou d'autres pays,
- o Encadrants de ces jeunes.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Les préjugés et les inégalités entre les filles et les garçons apparaissent très tôt et beaucoup de jeunes les véhiculent sans même en avoir conscience ou sans mesurer tout ce qu'ils impliquent.
La sensibilisation de ce public est donc essentielle. Elle passe par des temps de réflexion et de débat mais aussi par des temps passés ensemble à partager une même activité. Ces discussions et ces actions, complémentaires, doivent permettre de faire tomber les préjugés et tendre vers cette égalité filles-garçons.
De nombreux acteurs encadrent les jeunes Carriérois dans leur éducation ou leurs loisirs (éducation nationale, clubs sportifs, associations culturelles, services municipaux...). La Ville est également en contact avec d'autres collectivités ainsi que d'autres pays à travers le jumelage notamment. Des échanges et des partage d'expériences entres ces professionnels et bénévoles contribueraient également à faire évoluer ces préjugés chez les plus jeunes.

**• OBJECTIFS**
- o Provoquer, autour d'un événement festif, une occasion pour un public jeune de réfléchir et de prendre conscience des enjeux liés à l'égalité des sexes.
- o Partager les savoirs faires sur l'éducation à l'égalité femmes-hommes avec différents partenaires et acteurs municipaux, professionnels ou bénévoles.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Tous les deux ans, la Ville organisera une rencontre de jeunes Carriérois, filles et garçons, des différents quartiers. Elle pourra choisir d'y associer des jeunes venant d'autres Villes partenaires ou jumelées avec Carrières-sous-Poissy.
Cette rencontre sera un temps convivial et festif centré sur un tournoi sportif ou un événement culturel d'envergure propice à casser les préjugés sur les filles et les garçons.
Elle sera aussi l'occasion pour les jeunes ainsi que pour leurs accompagnateurs d'échanger des réflexions et de partager des expériences sur l'éducation à l'égalité femmes-hommes, au-delà des structures, des quartiers, des villes et même parfois des frontières.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Tenue de ces rencontres,
- o Nombre de participants et de partenaires impliqués,
- o Richesse des échanges autour des enjeux de l'égalité filles-garçons,
- o Impact sur la prise de conscience des jeunes et de leurs accompagnateurs de cet enjeu.

# Axe 2: Combattre les préjugés et les stéréotypes sexistes.

## Mettre à l'honneur une jeune Carriéroise.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction Politique de la Ville et Démocratie Locale.

Partenaires de l'action
- o Conseil Local de la Jeunesse.
- o Direction des Services à la Population,
- o Direction de la communication, des sports, de la culture et de la vie associative,
- o Centre social et culturel Rosa Parks,
- o Espace J,
- o Réussite Educative,
- o Accueil de Loisirs Jeunes,
- o Education Nationale,
- o Sauvegarde des Yvelines.

Public concerné
- o Carriérois-e-s, en particulier les jeunes.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Sur la ville, les jeunes sont encouragés à porter des projets. Au sein des différents services municipaux, des jeunes Carriérois sont ainsi accompagnés dans le montage et la réalisation de leur projet.

Il existe également un Conseil Local de la Jeunesse représentant les jeunes de la Ville et menant des projets citoyens de différentes natures.

**• OBJECTIFS**
- o Encourager la mobilisation des jeunes filles.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Le Conseil Local de la Jeunesse pilotera la mise en place d'une valorisation citoyenne d'une jeune Carriéroise (ou d'un groupe de jeunes Carriéroises) s'étant illustrée dans un projet à caractère citoyen, humanitaire, culturel, sportif...

Il travaillera avec les différents services municipaux et partenaires travaillant avec des jeunes pour monter le projet mais aussi pour sélectionner la jeune fille (ou le groupe de jeunes filles) à valoriser.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de jeunes filles valorisées.
- o Impact sur la mobilisation d'autres jeunes filles.

# Axe 3: Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.

## Offrir des solutions d'hébergement et de relogement pour les femmes victimes de violences.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction de l'Action Sociale.

Partenaires de l'action
- o Point d'Accès au Droit,
- o Réseau PLUVIC (Pour la Lutte contre les Violences Conjugales),
- o Associations spécialisées,
- o Bailleurs sociaux,
- o Conseil Général,
- o Conseil Régional,
- o Villes des Yvelines parties prenantes dans un même type de projet,
- o Etat.

Public concerné
- o Femmes victimes de violences conjugales en rupture d'hébergement.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Le problème de l'hébergement et du relogement des femmes menacées ou victimes de violences reste posé de façon pressante. Cette problématique est d'autant plus difficile à résoudre que Carrières-sous-Poissy est, comme toutes les villes de la région parisienne, confrontée à la crise du logement.

Avec ses différents partenaires, la Ville de Carrières-sous-Poissy souhaite poursuivre son action pour diversifier les solutions d'hébergement et de relogement pouvant être proposées aux femmes victimes de violences.

**• OBJECTIFS**
- o Offrir un hébergement d'urgence avec un accompagnement social et professionnel pour des femmes victimes de violences ou en situation de très grande précarité,
- o Offrir des solutions de relogement pérennes aux femmes ayant dû quitter le domicile conjugal.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

La Ville travaillera à l'ouverture d'un 1er appartement-relais. Lorsqu'un logement viendra à se libérer, le CCAS interviendra auprès du bailleur pour que ce logement soit attribué à une association spécialisée. Ainsi, elle sera l'unique locataire en titre.

Concernant les solutions de relogement pérennes, la Ville accordera une attention particulière aux dossiers de demandes de logement ouverts par des femmes victimes de violences et sensibilisera, autant que nécessaire, les bailleurs sociaux à cette problématique. Elle relancera le travail en partenariat avec d'autres collectivités des Yvelines (Villes, Conseil Général) pour constituer un réseau et offrir aux femmes des solutions de relogement hors de leur ville d'origine.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Attribution effective à l'association retenue d'un 1er appartement pour l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violences ou en situation de très grande précarité,
- o Taux d'occupation des appartements-relais et sortie vers un logement classique,
- o Nombre de logements sociaux attribués suite à une situation de violences conjugales.

# Axe 3: Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.

## Favoriser un parcours coordonné pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction de l'Action Sociale.

Partenaires de l'action
- o Espace territorial du Conseil Général des Yvelines,
- o Point d'Accès au Droit,
- o Réussite Educative,
- o Réseau PLUVIC
(Pour LUtter Contre les VIolences Conjugales),
- o Cabinet du Maire,
- o Direction de la communication,
- o CA2RS.

Public concerné
- o Carriérois-es victimes de violences conjugales.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Au niveau de la Mairie, il existe de nombreux « points d'entrée » concernant le signalement de violences faites aux femmes : le CCAS, la Direction de l'Action Sociale, le Point d'Accès au Droit, la Réussite Educative, le Cabinet du Maire, les élus eux-mêmes...

Chacun a une importance dans la chaîne de travail pour que, au final, les situations soient gérées efficacement. Il est cependant nécessaire d'éviter aux femmes la répétition de l'exposé de leur situation. Aussi, il est important de distinguer les rôles des uns et des autres et d'organiser un travail collectif. Cela interroge la complémentarité de la Ville avec d'autres institutions.

**• OBJECTIFS**
- o Améliorer la prise en charge par la Ville des situations de violences conjugales e mettant en place une procédure interne de traitement des signalements des violences faites aux femmes.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Le CCAS pilotera l'élaboration d'un parcours coordonné avec identification des maillons de la chaîne et définition des rôles de chacun. Il associe l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre les violences conjugales. Deux communications sur ce parcours seront mises en place, l'une à destination des professionnels, l'autre à celle du grand public.

Une étape du parcours pourra être la participation à un groupe de parole spécifique proposé par la CA2RS en partenariat avec le CIDFF et le Mouvement du Planning Familial.

Cette dynamique pourra s'inscrire dans le travail mené avec le réseau Pour LUtter Contre les VIolences Conjugales). Ce réseau PLUVIC, initié par les assistantes sociales du Conseil Général a en effet pour premier objectif de permettre aux différents acteurs impliqués sur cette problématique de se connaître et de mettre en place des outils pour mieux travailler ensemble.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Mise en œuvre effectif du parcours.

# Axe 3: Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.

## Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'information contre les violences faites aux femmes.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction de la Politique de la Ville et de la Démocratie Locale.

Partenaires de l'action
- o Espace territorial du Conseil Général des Yvelines,
- o Centre Hubertine Auclert,
- o Point d'Accès au Droit,
- o Réussite Educative,
- o Direction de l'Action Sociale,
- o Réseau PLUVIC (Pour LUtter Contre les VIolences Conjugales),
- o CA2RS,
- o Cabinet du Maire,
- o Direction de la communication,
- o Association Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes.

Public concerné
- o Carriérois-es,
- o Professionnels et bénévoles agissant avec un public pouvant être concerné par les violences faites aux femmes,
- o Citoyens d'autres communes.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Les Nations-Unies ont fixé la date du 25 novembre comme Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
Chaque année, la Ville de Carrières-sous-Poissy s'engagera dans cette journée pour sensibiliser les Carriéroises et les Carriérois à cette problématique.

**• OBJECTIFS**
- o Sensibiliser sur la problématique des violences faites aux femmes pour les prévenir et les combattre,
- o Mettre en synergie les partenaires et approfondir le travail avec les associations,
- o Informer les victimes sur les démarches à entreprendre ainsi que sur les « lieux ressources ».

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

La Ville de Carrières-sous-Poissy organisera et coordonnera des actions de sensibilisation contre les violences faites aux femmes (exposition, conférence, débat, projection, spectacle, épreuve sportive...) dans différents lieux de la ville autour du 25 novembre.
Ces journées de sensibilisation se veulent être un coup de projecteur sur un travail engagé sur le plus long terme, par la délégation aux droits des femmes et pour l'égalité, afin de définir et de mettre en œuvre une politique locale contre les violences faites aux femmes, notamment en améliorant l'accompagnement des femmes victimes de violences et en progressant sur les solutions d'hébergement et de relogement.
Ces actions seront construites avec le réseau de partenaires mobilisés sur cette problématique de violences particulières.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de participants aux différentes manifestations de l'action,
- o Mobilisation des partenaires,
- o Investissement du public dans l'action,
- o Baisse de la violence conjugale sur le territoire.

# Axe 3: Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les femmes victimes.

## Proposer des permanences juridiques, sociales et solidaires.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Point d'Accès au Droit.

Partenaires de l'action
- o Espace territorial du Conseil Général des Yvelines,
- o Réussite Educative,
- o Direction de l'Action Sociale,
- o Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles,
- o Réseau PLUVIC (Pour LUtter Contre les VIolences Conjugales).

Public concerné
- o Carriérois-e-s victimes de violences conjugales.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Pour toutes les femmes victimes de violences, quelle que soit la forme que prennent ces violences, le Point d'Accès au Droit propose un dispositif d'accueil, d'écoute et d'accompagnement.

Lorsqu'il s'agit de violences tombant sous le coup de la loi (mauvais traitements physiques et psychologiques, viols, mariages forcés, mutilations génitales...), pour lesquels la défense des droits passe par une action en justice, notre accompagnement solidaire est nécessaire mais insuffisant. Les femmes ont alors besoin, souvent en urgence, d'être conseillées et défendues par un avocat spécialisé dans le droit des femmes et le droit de la famille. Elles n'en ont souvent pas les moyens. Dans ce contexte, le Point d'Accès au Droit offre des permanences juridiques spécialisées tenue par l'association CIDFF une fois par semaine. Ces permanences sont un outil indispensable à la défense des droits des femmes qui constitue un axe prioritaire de l'association. Le juriste responsable de la structure peut également proposer un premier accueil en cas d'urgence.

Les femmes qui se présentent aux PAD sont reçues en entretien. Les demandes qu'elles présentent font l'objet d'offres de soutien personnel et de traitement des difficultés qu'elles rencontrent. Des démarches, des orientations vers d'autres associations ou services sont proposés.

Ces permanences sont connues du grand public grâce à la communication faite par la Ville (flyer, site Internet...) mais aussi grâce à l'orientation des personnes par les différents partenaires.

Par ailleurs, il est à noter que le CIDFF propose également des permanences au siège de l'association qui est situé au cœur d'un des quartiers « politique de la ville ».

**• OBJECTIFS**
- o Proposer une écoute et un accompagnement afin de permettre aux femmes de trouver leurs solutions,
- o Reconstituer leurs forces, leur énergie, leur dignité pour se défendre et faire valoir leurs droits,
- o Disposer des bons renseignements, des bonnes adresses,
- o Etre soutenues dans leurs démarches matériellement et humainement,
- o Identifier en tant que telles les violences qu'elles ont subies,
- o Rompre leur isolement, leur sentiment de culpabilité,
- o Passer si possible de l'état d'esprit de victime impuissante à celui de militante,
- o Aider les femmes à défendre leurs droits et à obtenir une juste réparation des violences ou des injustices qu'elles ont subies.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Les permanences juridiques du Point d'Accès au Droit sont assurées par un juriste coordinateur et ouvertes sans rendez-vous :

- o lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 puis de 13h45 à 17h30,
- o mardi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30,
- o mercredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h45 à 19h00.

Le CIDFF reçoit les femmes concernées par cette problématique tous les jeudis matin. Des rendez-vous avec un avocat peuvent également être organisés à titre gratuit le samedi matin.

Ces femmes sont reçues en entretien. Les demandes qu'elles présentent font l'objet d'offres de soutien personnel et de traitement des difficultés qu'elles rencontrent. Des démarches, des orientations vers d'autres associations ou services sont proposés.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de femmes venues aux permanences,
- o Nombre d'appels téléphoniques reçus,
- o Degré de réceptivité des partenaires du réseau pour orienter leur public concerné.

# Axe 4: Promouvoir la santé au féminin.

## Encourager les femmes à se soigner.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction de la Politique de la Ville et de la Démocratie Locale

Partenaires de l'action
- o CA2RS,
- o Services municipaux,
- o Associations locales,
- o Partenaires institutionnels
- o Les Centres Hospitaliers Intercommunaux,
- o Le réseau Onco Est.

Public concerné
- o Carriéroises.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La population n'a pas toujours accès à un médecin (gynécologue...), tous n'ont pas de couverture sociale et beaucoup retardent la visite chez leur médecin. Ces retards ont pour conséquences de réduire les possibilités de dépistage précoce, ce qui majore les inégalités de prise en charge et d'efficacité de suivi de la maladie.

Par ailleurs, une fois un diagnostic posé, la prise en charge du patient n'est pas forcément immédiate et la prise en compte de la dimension psychologique est trop souvent secondaire.

On remarque également que dans un couple, et encore plus dans une famille, la prise en charge de la femme, la mère vient le plus souvent après celle des autres membres du foyer.

Le Contrat Local de Santé signé par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine développe un axe concernant la réduction des inégalités de santé, notamment dans la prévention, sur lequel nous pourrons nous appuyer.

**• OBJECTIFS**
- o Développer les partenariats permettant l'organisation sur le territoire de dépistages gratuits ainsi que la promotion des pratiques cliniques préventives,
- o Favoriser les prises en charge nécessaires suite à des diagnostics posant la maladie,
- o Limiter les impacts secondaires liés au traitement et à la maladie (image du corps, relation avec l'entourage...).

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Un travail de relais des campagnes nationales de dépistage de cancers sera effectué. Il s'agira de veiller à ce que le public féminin soit bien touché par ces actions. Nous veillerons également à mettre l'accent sur le dépistage des cancers féminins (utérus, sein).

Nous mènerons également un travail de prévention (permanences, groupe de parole, ateliers pédagogiques...) en allant à la rencontre des femmes carriéroises en organisant des moments conviviaux dans des lieux qui leur sont propres avec l'intervention de plusieurs acteurs, notamment les infirmières et les praticiens des Les Centres Hospitaliers Intercommunaux,

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de femmes concernées,
- o Nombre de permanences et de dépistages réalisés.

# Axe 4: Promouvoir la santé au féminin.

## Aider à « mieux vivre ce corps qui change ».

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction de la Politique de la Ville et de la Démocratie Locale.

Partenaires de l'action
- o Education nationale,
- o Centre social et culturel Espace Rosa Parks,
- o Espace J,
- o Conseil Local de la Jeunesse,
- o Réussite Educative,
- o Accueil Loisir Jeunes,
- o CA2RS.

Public concerné
- o Adolescents et préadolescents carriérois

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La lutte contre les violences faites aux femmes et la reconnaissance par tous de l'égalité femmes-hommes passe nécessairement par un travail en amont auprès des enfants, adultes en devenir, pour travailler sur la notion de respect dans les relations à l'autre, notamment avec les personnes du sexe opposé. L'adolescence est un moment où les relations peuvent être parfois difficiles entre filles et garçons, où les violences physiques et verbales se multiplient et où le regard de l'autre est primordial.

Par ailleurs, dans les écoles élémentaires et dans les collèges, on constate une évolution plus précoce des modifications corporelles des préadolescents.

Enfin, malgré l'avalanche d'images et d'informations, les questions posées par les jeunes montrent le plus souvent une méconnaissance de la physiologie du corps, de la femme notamment.

**• OBJECTIFS**
- o Comprendre les changements de son corps,
- o Favoriser le respect de l'autre (filles/garçons),
- o Approfondir ou compléter les apports dispensés par les enseignants dans le cadre du programme scolaire (reproduction / éducation sexuelle).

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

L'Education nationale est soucieuse de sensibiliser ses élèves sur ces notions de respect filles-garçons. Elle aborde également les questions liées à la santé pour permettre aux adolescent-e-s de s'approprier leur corps plus facilement. Les établissements primaires et secondaires apprécient pour beaucoup de travailler en partenariat avec la Ville sur ce type de thématiques citoyennes.

Au sein de la Ville en elle-même, le service Jeunesse décline dans ses différentes structures des actions permettant aux filles et aux garçons de mieux vivre ensemble. L'Espace J propose également des permanences santé abordant les questions d'appropriation de son corps ainsi que de sexualité.

La Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine initie également des projets qui contribuent à ce que les adolescent(e)s vivent mieux le changement de leur corps. Elle envisage notamment de soutenir la mise en place de groupes de paroles de jeunes mères et futures mères adolescentes ou très jeunes adultes ou encore autour de la sexualité.

Un travail autour de la prévention des IST sera également mené, en particulier autour de la Journée Mondiale contre le SIDA du 1er décembre

Pour chaque année scolaire, il s'agira de construire avec ces différents acteurs un plan d'action partagé permettant aux adolescents et préadolescents d'être sensibilisés à la connaissance de son corps et au respect de l'autre sexe.

- **CRITÈRES D'ÉVALUATION**
  - o Nombre de jeunes concernés par l'action chaque année (filles/garçons).
  - o Mobilisation et implication des services municipaux et des établissements sur la construction et la mise en œuvre des actions.

# Axe 5: Favoriser l'accès des femmes au sport, à la culture et aux loisirs.

## Echanger entre parents pour mieux vivre la parentalité.

**• ACTEURS**

Référents de l'action

- o Centre social et culturel Espace Rosa Parks,
- o Réussite Educative.

Public concerné

- o Parents adhérents au Centre social et culturel Espace Rosa Parks et inscrits au Programme de Réussite Educative (PRE).

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Les professionnels de la Ville travaillant avec les parents remarquent que ces derniers n'ont que peu d'occasion d'échanger entre eux et sont finalement assez isolés de leurs pairs quant il s'agit d'aborder des problématiques liées à l'éducation de leurs enfants ainsi qu'à leur rôle de père ou de mère.

Par ailleurs, il existe une proportion assez forte de famille monoparentale sur les quartiers politique de la ville, situation qui accentue l'isolement.

En parallèle, ces mêmes professionnels constatent les effets bénéfiques de ce type d'échanges sur le positionnement des parents ainsi que sur le bien-être des enfants.

**• OBJECTIFS**

- o Mettre tout en œuvre pour que les parents se sentent à l'aise et en confiance,
- o Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle de père et de mère par un échange avec d'autres parents,
- o Proposer des thématiques de discussion qui touchent les parents au quotidien et contribue à ce qu'hommes et femmes assument pleinement leur rôle de père et de mère.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Ce projet consiste à proposer aux parents membres du Centre social et culturel Espace Rosa Parks de se retrouver, après avoir déposé les enfants à l'école, dans un cadre convivial et chaleureux. Dans ce cadre, les parents pourront se retrouver entre eux et échanger sur leur quotidien et leurs éventuelles difficultés.

Des groupes spécifiques seront également proposés dans le cadre de la Réussite Educative aux familles suivies par le dispositif et des thématiques touchant à l'égalité femmes-hommes seront également abordées.

Le Centre social et la Réussite Educative auront la possibilité de faire intervenir des professionnels si une thématique choisie l'impose.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de participants (mères et pères) et assiduité aux rencontres.
- o Evolution dans la manière d'aborder leur rôle de parents et de comprendre et respecter celui du père ou de la mère de leur enfant.

# Axe 5 : Favoriser l'accès des femmes au sport, à la culture et aux loisirs.

## Agir en faveur de la pratique sportive féminine.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Centre social et culturel Rosa Parks.

Partenaires de l'action
- o Service des sports,
- o Associations sportives.

Public concerné
- o Carriéroises.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Le public féminin des quartiers « politique de la ville », notamment les plus de 30 ans, est souvent éloigné du sport. Les adhérentes du Centre social et culturel Espace Rosa Parks ont exprimé le souhait de pratiquer de la gymnastique à proximité de chez eux.

**• OBJECTIFS**

- o Permettre aux habitants du quartier de se maintenir en forme et de se relaxer grâce au sport,
- o Proposer une activité sportive au cœur du quartier et à « petit prix »,
- o Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants,
- o Faire découvrir le centre et ses activités à de nouveaux Carriérois,
- o Faire le lien entre les différentes activités de la structure.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Mise en place d'un cours de gymnastique hebdomadaire dans le cadre de la programmation du Centre social et culturel Espace Rosa Parks. Le cours est animé par une éducatrice sportive.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de participants et fréquence des présences,
- o Qualité des séances,
- o Bien-être et forme physique des participants.

# Axe 5: Favoriser l'accès des femmes au sport, à la culture et aux loisirs.

## Proposer un temps « entre filles ».

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Espace J.

Partenaires de l'action
- o Conseil Local de la Jeunesse,
- o Accueil de Loisirs Jeunes,
- o Centre social et culturel Espace Rosa Parks,
- o Sauvegarde des Yvelines,
- o Les partenaires de l'Espace J.

Public concerné
- o Adolescentes et jeunes adultes carriéroises.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Ce projet a vu le jour après plusieurs réflexions et constats concernant le fait que les jeunes filles ne fréquentaient que peu la nouvelle structure municipale dédié aux jeunes Carriérois, l'Espace J, car elle est mixte. L'idée est que les jeunes filles investissent l'Espace J en leur proposant un lieu d'écoute et d'échanges autour d'activités ludiques.

Dans un premier temps, nous proposons de ne faire des activités qu'entre filles : ciné, théâtre, sport, suivi de projets... Le but étant de favoriser dans un second temps la mixité.

**• OBJECTIFS**
- o Créer des liens entre les jeunes filles et renforcer ce lien par des activités et sorties diverses,
- o Mettre en place des outils favorisant l'expression des jeunes filles,
- o Offrir des occasions de promouvoir les intérêts des jeunes filles,
- o Aller vers la mixité.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Les filles sont accueillies sur des activités spécifiques pour les mettre en confiance et les encourager à revenir. Une attention particulière est portée sur l'image de l'Espace J auprès des parents pour que ces derniers autorisent leurs filles à y venir.

Une animatrice doit rejoindre l'équipe afin que la mixité des encadrants favorise celle des publics.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Nombre de participantes,
- o Nombre de sorties et d'initiatives dédiées au public féminin,
- o Bilan qualitatif des actions menées avec les jeunes,
- o Progression de la mixité sur la programmation générale.

# Axe 6: Réduire les inégalités au travail entre femmes et hommes.

## Rendre exemplaire le rôle de la Mairie en tant qu'employeur en conduisant un travail sur la conciliation vie privée/vie professionnelle.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des Ressources Humaines.

Partenaires de l'action
- o La Direction générale des services,
- o Le Cabinet du Maire,
- o Représentants du personnel.

Public concerné
- o Les agents municipaux.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle peut être un défi pour beaucoup de femmes quand, aujourd'hui encore, la plus partie des tâches ménagères et l'éducation des enfants reviennent aux femmes. Cette réalité peut même devenir un frein dans les évolutions de carrière des agents municipaux féminins et la collectivité souhaite agir pour le lever.

**• OBJECTIFS**

- o Favoriser la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle des employées communales.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Pour mener à bien cette action, un groupe de travail sera mis en place afin de mener une analyse de la question et construire les différents outils à développer pour y répondre.

Ce groupe pourra par exemple :
- o Analyser des évolutions de carrière femme-homme en vue d'agir pour réduire d'éventuelles disparités,
- o Etablir une règle concernant les horaires de travail,
- o Réactualiser le guide congés,
- o .../...

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- o Nombre de réunions organisées et ébauche de propositions,
- o Concrétisation des propositions,
- o Evolution de la place des femmes à tous les échelons de la hiérarchie.

# Axe 6: Réduire les inégalités au travail entre femmes et hommes.

## Favoriser l'accès des femmes à des métiers dits masculins.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des ressources humaines.
- o Direction des Services Techniques.

Partenaires de l'action
- o La CA2RS,
- o La Direction de la Politique de la Ville,
- o PIJ,
- o La Sauvegarde des Yvelines.

Public concerné
- o Agents des services techniques.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Un manque de mixité est constaté dans certains services municipaux, en particulier dans les services techniques.

La féminisation est très positive : le fonctionnement d'un service change tant au niveau des rapports entre les agents qu'à celui de son image auprès de la population.

Il a été remarqué que la présence de femmes dans un milieu exclusivement masculin atténue les tensions, il y a moins de conflits et leur gestion devient plus simple. Cela crée des ponts de communication quand le dialogue est rompu entre certains agents. D'une manière générale, l'ambiance est plus sereine.

**• OBJECTIFS**
- o Augmenter la mixité dans les effectifs des équipes à prédominance masculine.
- o Favoriser leur intégration.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

Lors des nouveaux recrutements sur des postes au sein de la Direction des services techniques, une communication particulière sera faite afin d'encourager les candidatures féminines. Une attention particulière sera portée aux candidatures féminines pour des stages ou des contrats d'apprentissage.

Une sensibilisation des personnes en lien avec les jeunes sera réalisée afin de leur présenter les métiers techniques et les possibilités pour les femmes de les intégrer.

La promotion des métiers habituellement masculins pourra être faite auprès des plus jeunes, notamment par le Point Information Jeunesse ou à l'occasion de la manifestation « Village des Métiers ».

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Progression du nombre de femmes dans la Direction municipale des services techniques habituellement masculins ainsi que dans leur encadrement.

# Axe 6: Réduire les inégalités au travail entre femmes et hommes.

## Développer l'analyse du bilan social de la Ville en termes de genre.

**• ACTEURS**

Référent technique de l'action
- o Direction des Ressources Humaines

Partenaires de l'action
- o La Direction générale,
- o Le Comité de direction,
- o Représentants du personnel.

Public concerné
- o Les agents municipaux.

**• CONTEXTE ET DESCRIPTION**

La Mairie de Carrières-sous-Poissy, en tant qu'employeur, produit un bilan social comprenant une analyse statistique des caractéristiques du personnel communal. Afin de pouvoir mettre en place une politique égalitaire au sein de la mairie, les bilans sociaux devront intégrer systématiquement le genre aux catégories traitées. D'autre part, des données sur les femmes et les hommes concernant des thèmes spécifiques devront être produites comme sur les temps partiels, l'organisation des congés par exemple. La production de telles données pourra être intégrée à la gestion interne du personnel.

**• OBJECTIFS**
- o Obtenir des données fines et précises sur la répartition sexuée du travail au sein de la Mairie,
- o Etablir un diagnostic de la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes en interne.

**• MODALITÉS DE RÉALISATION**

L'étude portera sur différents indicateurs détaillés par genre :
- o Les effectifs par statut,
- o Les effectifs par cadre d'emploi,
- o Les effectifs par catégorie hiérarchique,
- o Les effectifs par filière,
- o La répartition des effectifs par responsabilité fonctionnelle,
- o La pyramide des âges,
- o La répartition des travailleurs handicapés,
- o La répartition par temps de travail,
- o La comparaison du taux d'absentéisme par type d'absence,
- o Le nombre d'heures supplémentaires effectuées,
- o La comparaison des rémunérations brutes moyennes,
- o La comparaison du nombre de jours de formation.

Un comparatif avec l'analyse du rapport sur l'état des collectivités en petite couronne pourra être effectué.

**• CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- o Intégration de la variable genre dans l'ensemble du bilan social.

# Mise en œuvre du plan d'actions municipal pluriannuel 2012-2015 pour l'egalite femmes-hommes

Chaque année, une feuille de route détaillée de ce Plan municipal pluriannuel pour l'égalité femmes-hommes sera publiée. Cette dernière indiquera avec précision les projets programmés par action, les échéances, les acteurs mobilisés, les coûts et financements attendus. Ces éléments budgétaires derniers seront inclus par chaque pilote dans la programmation budgétaire de leur service.

Il s'agira également de rendre compte de l'avancé de ce Plan aux Carriérois et Carriéroise ainsi que de donner des repères sur l'évolution de la situation de l'égalité Femmes-Hommes à Carrières-sous-Poissy. Pour cela, les supports de communication municipaux seront utilisés (site Internet de la Ville, magazine...).

Enfin, pour donner une lisibilité au-delà de la ville à l'action de la Municipalité, cette dernière s'inscrira à des concours valorisant les actions municipales sur l'égalité femmes-hommes ou informera les porteurs des campagnes (inter) nationales de ses actions.

Carrières bouge pour vous !